

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Mémoire de la Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen

Décembre 2024



CONSEIL DU SAINT-LAURENT
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

« Unis pour que vive notre territoire, à la confluence du fleuve et de la mer »

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Recherche et rédaction des textes

Cécile Régazzi, Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen

Révision

Jonathan Pothier, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Jean-Étienne Joubert, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Crédits photos

Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Table des matières

Présentation	4
Mise en contexte.....	5
Prémices de la démarche.....	6
Suite de la démarche	8
Conclusion	13
Liste des recommandations	15
Annexe.....	16
Références bibliographiques.....	18

Présentation

Œuvrant selon le *Cadre de référence* sur la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) du MELCCFP, la Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen (TCRSEM) a pour mandat de façonner un environnement favorable aux échanges et au renforcement de la capacité d'action et du savoir-faire des acteurs de l'eau régionaux. Cela dans l'objectif de tendre vers une gestion intégrée optimale de la rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent. La TCRSEM est un lieu privilégié qui permet aux différents intervenants concernés par la gestion des ressources et des usages liés au sud de l'estuaire moyen, de se concerter afin de concilier leurs intérêts, tout en adoptant une perspective qui vise la protection des écosystèmes de la zone et assure le développement durable de la région.

La zone de gestion intégrée de la TCRSEM couvre le territoire des 19 municipalités riveraines et insulaires (Isle-aux-Grues et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) des 4 MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. La limite Ouest de la zone débute à Berthier-sur-Mer et la limite Est est établie à L'Isle-Verte. Elle représente 264 km de littoral. La totalité de sa superficie est par ailleurs englobée dans le territoire ancestral revendiqué de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik. Enfin, la zone recoupe partiellement les zones de gestion de 2 organismes de bassins versants (OBAKIR et OBV Côte-du-Sud).

La Table est constituée afin de permettre une représentativité équilibrée des secteurs municipal, économique et communautaire, de même que la présence des représentants autochtones.

Le Plan de gestion intégrée régional (PGIR) est l'ensemble des documents, et principal outil de la planification territoriale stratégique, de la mise en œuvre de la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Il rassemble l'information nécessaire à la compréhension des problématiques liées aux ressources en eau sur le territoire de la TCRSEM et a été élaboré en concertation par les acteurs concernés par l'utilisation durable, la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources en eau de cette zone.

Mise en contexte

Le 21 octobre 2024, les gouvernements du Québec et du Canada lançaient les consultations publiques concernant le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL). Celui-ci vise à contribuer à la protection d'une plus grande partie de l'estuaire du Saint-Laurent. Dans le cadre de la démarche de consultation organisée conjointement par Parcs Canada, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que la Société des établissements de plein air du Québec (Sepaq), les personnes ou les organisations intéressées à faire connaître leur avis ont été invitées à s'exprimer par le dépôt d'un mémoire ou en remplissant un sondage en ligne.

C'est dans ce contexte que la TCRSEM a décidé de déposer un mémoire, dans le cadre de la présente consultation, pour les raisons suivantes :

D'une part, pour souligner que les acteurs du milieu réunis dans le groupe de travail dédié à l'enjeu *Ressources et écosystèmes* du PGIR de la TCRSEM, ont émis une préoccupation dans le diagnostic ayant trait au manque de protection de plusieurs habitats (notamment celui du béluga, des marais côtiers et des herbiers de zostère) pour finalement constater que le réseau formé par les aires protégées et les différentes zones de conservation ne permet pas encore de protéger adéquatement ces habitats. Aussi, les représentants de la TCRSEM reconnaissent l'importance d'aires protégées pour la préservation de la biodiversité et la protection de l'intégrité des écosystèmes, en intégrant dans son plan d'action du PGIR (2024-2034), l'objectif de renforcer le réseau d'aires protégées gérées par les gouvernements via des actions entourant l'éducation et le soutien des initiatives autochtones. Pour cela, la TCRSEM soutient le projet d'agrandissement du parc marin dans la mesure où celui-ci répond à l'un des objectifs de son plan d'action.

La TCRSEM a également contribué au mémoire conjoint déposé par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et le Comité ZIP du sud de l'estuaire dans le cadre de la présente consultation.

D'autre part, la TCRSEM profite de cette consultation pour souligner une préoccupation, ainsi qu'émettre des recommandations, en ce qui a trait à la cueillette des plantes comestibles du littoral du sud de l'estuaire du Saint-Laurent, préoccupation qui gagnerait effectivement à être prise en compte dans ce projet d'agrandissement.

C'est donc de cet enjeu dont il est question dans les prochaines lignes.

Prémices de la démarche

À la suite d'un article paru dans la presse ([Radio-Canada, 2016](#)) qui mettait de l'avant les mauvaises pratiques de cueillette des plantes comestibles situées en bordure de l'estuaire du Saint-Laurent et de l'augmentation de la demande de ces mêmes plantes, le Comité ZIP du sud de l'estuaire en collaboration avec un groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski ont débuté un projet visant un plan de protection des plantes comestibles du littoral face à la récolte.

Plus précisément, ce projet avait pour objectifs 1/ comprendre et documenter l'écologie des plantes poussant sur le littoral. 2/ sensibiliser la population et les industries de l'importance de la récolte responsable des plantes du littoral afin de prévenir les pertes de biodiversité ainsi que la pérennité de la récolte. 3/ aider à l'encadrement de la gestion des plantes du littoral pour les commerçants.

Finalement, seulement l'objectif 1 a pu être partiellement couvert par ledit projet par la réalisation d'entrevues qualitatives. En effet, afin d'avoir une idée de départ sur la problématique, l'équipe a contacté plusieurs acteurs commerciaux et organismes à but non lucratif locaux qui ont un intérêt dans les plantes de bord de mer. Les résultats et analyse de l'enquête se résument ainsi :

- Il ne semble pas y avoir d'étude scientifique étudiant la surexploitation des plantes comestibles du littoral dans les différentes régions du Québec. Les rencontres avec différents acteurs ainsi qu'une revue de littérature basée sur des endroits à l'extérieur du Québec sont les seules façons d'obtenir des informations sur le sujet.

- Tous les acteurs concernés semblent observer une augmentation de la demande de plantes comestibles de bord de mer par les particuliers ainsi qu'à des fins commerciales (restaurateurs des grandes villes).
- Les industries locales semblent récolter les plantes de façon responsable, soit en ne récoltant qu'une partie de la plante afin de la laisser se régénérer et en évitant de récolter à des endroits à faible densité.
- Les récolteurs engagés directement par les restaurants (venant d'ailleurs au Québec) ne pratiquent généralement pas une technique de récolte durable en arrachant par exemple la plante dans son ensemble.
- Les salicornes (*Salicornia maritima et depressa*) sont les plantes les plus en demande et semblent être plus sensibles à la récolte. Les cueilleurs professionnels notent aussi, dans une moindre mesure, une diminution de la livèche d'Écosse, de la mertensie maritime et du rosier inerme.
- Les récolteurs commerciaux mentionnent que les endroits où il y a une plus grande récolte se trouvent où le littoral est facilement accessible (ex : Saint-André-de-Kamouraska).
- Certaines espèces sont plus sensibles au piétinement (salicornes, gesse maritime, mertensie maritime, honckénye faux-pourpier, spergulaire des marais salés, plantain maritime et caquillier édentulé). Bien qu'il n'y ait aucune étude à ce sujet, le ramassage de bois de grève pourrait aussi avoir un impact indirect non négligeable.
- Le projet s'insère bien dans une gestion intégrée des zones côtières : intérêt grandissant des citoyens et des compagnies concernées mais aucune communication entre ces acteurs (compétition / besoin de médiation ?) / effet de la récolte grandissante pourrait présenter un problème significatif sur les écosystèmes de bord de mer et augmenter la détérioration de la côte du sud de l'estuaire du Saint-Laurent (déjà grandement affectés par les activités anthropiques, l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques et les espèces végétales exotiques envahissantes).

Suite de la démarche

Lors des premières étapes de l'élaboration du PGIR de la TCRSEM, l'enjeu de la cueillette des plantes comestibles de bord de mer est ressorti dans la liste des préoccupations faisant consensus en 2017 selon la formulation suivante : « *Inquiétudes concernant la cueillette, parfois abusive voire illégale, des algues et plantes du littoral comestibles devenant populaire auprès de plus en plus d'adeptes inexpérimentés* ». À la suite de la révision du PGIR en 2020, les participants au groupe de travail « *Ressources et écosystèmes* » ont conservé cette préoccupation dans l'actualisation du diagnostic et y ont associé un objectif dans le plan d'action : « *Développer des outils pour encadrer les pratiques émergentes comme la cueillette des algues et des plantes comestibles du littoral* ».

En partenariat avec le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, la coordination de la TCRSEM a donc formé un comité de concertation et a organisé un premier atelier qui s'est déroulé le 2 décembre 2020. Le groupe était composé de cueilleurs.ses professionnels.les, du milieu de la restauration et de la gastronomie, du milieu environnemental et de représentants de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk

Les objectifs de cette rencontre étaient : 1/ Faire un état des lieux de la pratique de récolte des plantes comestibles du littoral ; 2/ Dresser une liste d'enjeux afin d'amorcer une réflexion sur l'encadrement de cette pratique.

Un deuxième atelier a eu lieu le 15 avril 2021 avec un comité élargi : un cueilleur d'algues professionnel a partagé sa vision et sa pratique de la collecte d'une ressource réglementée par Pêches et Océans Canada et Monsieur Gérald Le Gall (Gourmet Sauvage) a fait part de son expérience de plus de 20 ans dans le domaine de la cueillette des plantes sauvages. En outre, le milieu horticole s'est joint au groupe et le milieu environnemental était également bien représenté, notamment par le Bureau d'écologie appliquée.

Le constat partagé par les participants à la suite de ces deux ateliers est univoque : le milieu côtier est restreint et très fragile. Certaines espèces végétales, comme les salicornes, pourraient être déjà trop exploitées dans plusieurs secteurs de la TCRSEM. À cette pression par la récolte, s'ajoutent d'autres perturbations : la disparition de certaines colonies envahies par le roseau commun (plante exotique envahissante) ou détruites par l'érosion côtière exacerbée par les effets des changements climatiques.

Force est aussi de constater que l'engouement pour l'autonomie alimentaire et le « manger » local, qui a augmenté en popularité depuis une certaine prise de conscience environnementale en lien avec la COVID-19, a créé une situation paradoxale et pose un grand défi : comment reconnecter les Québécois(es) avec le Saint-Laurent, ses ressources et leurs usages historiques tout en assurant la protection d'écosystèmes déjà très anthropisés ? Aussi, les participants ont tiré la sonnette d'alarme. La ressource ne peut pas supporter plus que ce qu'elle produit et comme le disait très justement une cueilleuse : *« Ce n'est pas la demande des clients qui fait que la ressource est disponible, mais l'environnement qui oriente l'offre »*.

Un article sur la position du MELCCFP en matière de réglementation a aussi été publié par [Radio-Canada](#) à l'effet que les plantes comestibles de bord de mer ne sont pas assez menacées par la récolte pour être portées sur la liste des espèces désignées vulnérables à la récolte commerciale par la loi provinciale comme la matteucie fougère-à-l'autruche ou l'ail des bois.

Ces deux ateliers, riches en échanges, ont permis de dresser un portrait des principaux enjeux en lien avec la cueillette des plantes comestibles de bord de mer. Ces enjeux ont ensuite été regroupés en trois grandes thématiques avec des avenues potentielles en termes de projets réalisables dont voici la synthèse :

Thématique 1 : Acquisition de connaissances	
Pistes de projets	Détails
-Impact de la cueillette sur la ressource	-Comparer des secteurs vierges vs des secteurs cueillis -Choix des espèces -Intégrer les connaissances des cueilleurs et de la PNWW ¹ -Établir des seuils de cueillette
-Impact de l'activité agricole sur la ressource	-Différents secteurs -Différentes espèces -Différentes pratiques agricoles
-Portrait botanique des espèces comestibles	-Possibilité de 2 espèces d'arroches -Manque de connaissances sur les différentes espèces de salicornes -Intégrer les connaissances des cueilleurs et de la PNWW

¹ Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik

Thématique 2 : Sensibilisation / éducation (grand public)	
Pistes de projets	Détails
-Guide de bonnes pratiques / chartre	<ul style="list-style-type: none"> -Descriptif et écologie des espèces -Pratiques de cueillette adaptées (méthodes, quantités, 10 commandements, toxicité, ...) -Comportements adaptés (attention piétinement, plantations, marais) -Intégrer les connaissances des cueilleurs et de la PNWW -Compiler les sources : livre de Claudie Gagné, petit guide Comité ZIPSE parc du Bic, livret d'identification parc de la rivière Mitis -Trouver un équilibre entre l'aspect promotion (faire connaître, créer un engouement, favoriser le local / l'autonomie alimentaire) et celui de la sensibilisation (protéger, conserver)
-Cultiver plutôt que cueillir le sauvage (autonomie alimentaire)	<ul style="list-style-type: none"> -Informer, former, restaurer, encourager le développement de jardins de comestibles de bord de mer -Terrains privés en bordure de l'estuaire -Terrains municipaux en bordure de l'estuaire
-Développer des parcours pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> -Découverte, interprétation, dégustation -Mise en avant d'espèces moins connues et mise en garde d'espèces potentiellement fragiles -Valoriser les connaissances, la pratique et le territoire de la PNWW (Parc Kiskotuk)

Thématique 2 : Éthique du cueilleur / Éthique du restaurateur	
Pistes de projets	Détails
-Certification du cueilleur	-Projet Gérald Le Gal
-Calendrier des cueilleurs	-Secteurs et cueilleurs attirés -Nombre précis de cueilleurs par MRC / territoire -Cueilleurs deviennent les gardiens de ce territoire
-Programme d'auto-gestion régionale des restaurateurs	-Porté par les restaurateurs du territoire -Supporté par ex par le réseau des ZIP, les MRC, ... -Informations concernant les espèces à consommer, le répertoire des fournisseurs, l'éthique du cueilleur, ... -Envoyé aux regroupements de restaurateurs (Association restauration Québec, Restaurants Canada, ACPFNL ² , ...)

² Association pour la commercialisation des produits forestiers non-ligneux

Conclusion

Si l'on souhaite conserver cette précieuse ressource que sont les plantes comestibles de bord de mer, le message issu du milieu environnemental et de celui des cueilleurs professionnels devrait se traduire en projets favorisant l'encadrement de la pratique, et notamment via la sensibilisation quant à la fragilité de ces espèces végétales comestibles. De plus, un volet d'acquisition de connaissances sur les impacts de la cueillette sur l'écosystème semble aujourd'hui fondamental.

Dans ce contexte, la Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen recommande que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent contribue à l'acquisition de données sur la ressource, à l'élaboration de campagnes de sensibilisation mais aussi à l'élaboration et à l'application d'une réglementation de la cueillette de certaines espèces de plantes comestibles en milieu côtier.

Pour compléter ces recommandations, voici en images quelques espèces clé trouvées sur le littoral du sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

En outre, un tableau descriptif des principales espèces comestibles se trouve en annexe du présent document.



Arroche hastée
(*Atriplex hastata*)



Caquillier édentulé
(*Cakile edentulata*)



Gesse maritime
(*Lathyrus japonicus*)



Camarine noire
(*Empetrum nigrum*)



Mertensie maritime
(*mertensia maritima*)



Livèche d'Écosse
(*Ligusticum scoticum*)



Rosier inerme
(*Rosa blanda*)



Salicorne maritime
(*Salicornia maritima*)

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Contribuer à l'acquisition de connaissances de l'impact de la pression de cueillette (capacité des plantes à se régénérer) sur certaines espèces à l'échelle du territoire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent agrandi en partenariat avec les acteurs ayant une expertise dans le domaine.

Recommandation 2 : Contribuer à identifier les sites les plus susceptibles d'être soumis à un dérangement par l'humain afin de soutenir et/ou développer des outils et des approches de sensibilisation adaptées à la cueillette des plantes du littoral du sud de l'estuaire et pour les personnes ciblées.

Recommandation 3 : Soutenir et encourager la création de jardins de comestibles de bord de mer et la restauration de littoraux incluant des plantes comestibles de bord de mer, et ce autant en domaine privé que public.

Recommandation 4 : Afin d'assurer la pérennité de la ressource et ainsi une meilleure gestion de la pratique de cueillette, contribuer à l'élaboration et à l'application d'une réglementation / d'une certification du / de la cueilleur.se professionnel.le de plantes comestibles de bord de mer.

Annexe

ESPÈCES	RÔLES	BESOINS D'HABITAT	ABONDANCE	MÉPRISES, TOXICITÉS	FRAGILITÉS ET PARTICULARITÉS
Mertensie maritime	Couvre-sol	Hautes plages de galets	Occasionnelle	NA	Pourrait devenir vulnérable à la cueillette commerciale ou réalisée par arrachage
Salicornes	Nourriture faunique, pionnière	Schorre supérieur et médian	Abondante localement mais moyennement fréquente	Spergulaire	Très convoitée, connaît mal les sp.; pourrait devenir vulnérable à la cueillette commerciale ou réalisée par arrachage; abondante dans l'ouest et localisée dans l'est
Livèche d'Écosse	Plante hôte papillon queue-courte de la Gaspésie	Schorre supérieur, supralittoral et plages de galets	Abondante localement mais moyennement fréquente	Angélique brillante et sp. toxiques : cigüe maculée, ciculaire maculée, ciculaire bulbifère)	Peu de suivi pour papillon queue-courte de la Gaspésie; pourrait devenir vulnérable à la cueillette commerciale ou réalisée par arrachage
Rosier rugueux	Retient sédiments, nourriture faunique	Haute plages mixtes	Envahissant	Rosier inerme	Récolte parfois abusive de ses fruits et fleurs
Rosier inerme	Retient sédiments, nourriture faunique	Haute plages mixtes et arrières-côtes	En déclin	Rosier rugueux et autres églantiers sauvages	Hybridation avec le rugueux qui le remplace
Gesse maritime	Transfert azote, retient sédiments	Hautes plages de sables	Commune localement	Gesse des marais	Commune dans l'est, plus rare dans l'ouest
Arroche hastée	Pionnière, fixe la laisse de marées	Laises de marées en tout habitat (+ abondante en marais salés)	Abondante localement et fréquente	Chou gras (chénopode blanc)	Très commune dans l'ouest et moins dans l'est
Caquillier édentulé	Fixe la laisse de marées	Haut du bas de plage de galets et de sables; laisses de marées	Réparti mais moyennement abondant	Radis sauvage ?	Commune dans l'est, moins fréquente dans l'ouest
Spergulaire des marais salés	Stabilise sédiments	Schorre médian	Commune localement	Suéda maritime	Pousse en zone fragile à l'érosion

Plantain maritime	Stabilise sédiments, nourriture faunique	Schorre médian et affleurement rocheux	Abondant localement et répartis	Troscart maritime/troscart de la Gaspésie/plantain à base velue	Pousse en zone fragile à l'érosion
Suéda maritime	Couvre-sol	Marais salé, plage de galets et affleurement rocheux	Rare au BSL	Spergulaire des marais salés	Rare ici, pousse en zone fragile à l'érosion
Honckénye faux-pourpier	Couvre-sol	Plage de sable	Abondante localement	Glaux maritime	Commune dans l'est, plus rare dans l'ouest
Algues marines	Habitat du poisson	Bas-estran rocheux et cuvettes marines	Abondantes par endroits	Demande connaissances plus pointues	Législation
Genévriers, camarines, airelles	Nourriture faunique	Supralittoral rocheux ou forestier	Occasionnels (genévrier commun parfois abondant)	NA	Peu abondants, ressources fauniques, plantes fragiles au piétinement
Myrique baumier	Biodiversité	Supralittoral, fin du schorre supérieur	Occasionnel au littoral	NA	Peu abondant

Références bibliographiques

ATTENTION FRAGÎLES. *Plantes et algues des milieux marin, dunaire, humides et forestier des îles de la Madeleine*, 36p

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. *Ail des bois*

COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE 2020. *Petit guide des plantes de bord de mer, Identifier et préserver la végétation du littoral*, 12p

COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE 2020. *Plantes comestibles de bord de mer*, diaporama

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC 2015. Fiche *Cueilleurs, récoltez avec respect*

INITIATIVE DES PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2011. Dans le cadre du projet ALGMARBIO, coordonné par Inter Bio Bretagne, *Récolte des algues de rive, guide de bonnes pratiques*, 26p

PARC DE LA RIVIÈRE MITIS 2019. *Rapport d'étape. Conservation de la biodiversité des plantes comestibles de bord de mer dans la Baie Mitis : un effort d'implications communautaire et institutionnelle (2018-2021)*, 34p

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN (2024). Plan de gestion intégrée régional



CONSEIL DU SAINT-LAURENT
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen

202, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski, QC, G5L 4B7

T : 418 722-8833

C : 418 551-7815

Courriel : cregazzi.zipse@gmail.com